

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250313-DEL13032025\_08-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procuration : 3**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
François Diot, Conseiller Municipal  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Gérard Ferrand, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Éliane Barbier-Humeau  
Roger Clay, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

**DEL13032025-08**

## ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération DEL12092024-05 du 12/09/2024, portant sur la dernière actualisation du tableau des emplois,

Vu la délibération DEL13032025-06 du 13/03/2025, portant sur la création d'un poste d'Auxiliaire de Soins au Service de Soins Infirmiers A Domicile,

Vu la délibération DEL13032025-07 du 13/03/2025, portant sur la transformation d'un poste d'Infirmière en poste d'Infirmière Coordinatrice,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27/02/2025,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois, occasionnée par la création d'un poste d'Auxiliaire de Soins au Service de Soins Infirmiers A Domicile, et d'un poste d'Infirmière Coordinatrice à 80 % par délibérations du 13/03/2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- De procéder à l'actualisation du tableau des emplois,
- D'approuver le tableau des emplois annexé au présent rapport en vigueur au 13/03/2025,
- De procéder aux déclarations de l'avis de vacances de poste,

- De pourvoir aux emplois selon les conditions statutaires de recrutement et en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, de procéder au recrutement d'un agent contractuel, dans les conditions définies par le Code Général de la Fonction Publique (CH. II, art. 332 – 1 à 332-28), au regard de la grille de traitement des grades cibles de ces emplois,

- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

  
**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**